

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Taïbi

-----



## Délibération n° III du 19 juillet 2021

### APPEL À PROJETS « AGIR IN SEINE-SAINT-DENIS 2021 » – CONVENTIONS ET SUBVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ACCORDE aux structures indiquées en annexe à la délibération 103 subventions d'investissement, pour un montant total de 807 700 euros, et 375 subventions de fonctionnement, pour un montant total de 3 083 600 euros, dans le cadre de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis ;

- ADOPTE la convention type, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures bénéficiaires desdites subventions au-delà du seuil réglementaire de 23 000 euros ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des structures relatif à ces actions ;



- PRESCRIT la mise en place d'un comité de suivi pour contrôler et évaluer la bonne gestion des subventions publiques et leur utilisation ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants et conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*